



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUA, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTROT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberghe.

## GAZETTE DE LIEGE.

### ESPAGNE.

Madrid, le 9 septembre. — (Correspondance particulière.) Plus on étudie la position de ce pays, plus on est effrayé. Les Espagnols sont réellement sur un volcan. Vous ne rencontrez que des figures haves, pâles, sombres, et l'agitation paraît régner dans tous les cœurs. Les absolutistes craignent que leur proie ne leur échappe : les constitutionnels attendent le signal pour l'arracher. Que dis-je ! elle tomberait d'elle-même au premier mouvement qui ne serait point paralysé par des armes étrangères.

En sortant du spectacle, un homme vous accoste : « Monsieur, dit-il, ayez quelque bonté pour moi ; je suis officier d'artillerie destitué : j'ai trois enfans et je manque de pain. » Voilà ce qu'on entend ici chaque jour. A l'hôpital j'ai trouvé un colonel sur une paillasse dans la plus grande misère. Un maréchal-de-camp, le gouverneur de Guadalaxara sous les cortès, s'est fait cordonnier ; il vit du travail de ses mains. On ne conçoit pas que vos émigrés, qui ont goûté des angoisses de l'émigration, les prodigent à nos braves ; je dis les prodigent, car personne ici ne doute que ces persécutions ne soient organisées à Paris. Les quatorze mille officiers sans solde que le gouvernement apostolique a rayés des contrôles de l'armée, sont persuadés que leur disgrâce a été résolue en même tems que la guerre de 1823. Dans les rues, dans les salons, l'on est accosté par une foule de personnes distinguées qui demandent avec inquiétude des nouvelles de leurs parens ou de leurs amis exilés.

« On compte plus de huit mille familles des plus considérées du pays, qui ont quitté, pour n'y plus revenir, le territoire espagnol. La désolation est universelle ; chaque jour voit s'accroître le nombre des malheureux et diminuer les ressources ; il est impossible d'assigner un terme, une issue probable à tant de calamités. La corruption la plus effrénée ne craint pas de s'afficher aux regards du public : les employés tendent la main, pillent, dévorent les fonds du gouvernement ; les préposés des douanes exploitent la douane à leur profit. Je connais un jeune officier qui n'a pas marqué dans la révolution des cortès et qui n'a obtenu qu'après trois ans et après mille présens ce qu'on appelle la purification. » Si vous voulez être employé quelque part maintenant, lui a-t-on dit, vous n'avez qu'à faire cadeau d'une épingle en diamants à la femme de M. le général \*\*\* ; c'est d'une épingle qu'elle a besoin en ce moment. » (Courrier français.)

### ANGLETERRE.

Londres, le 15 septembre. — Le Courier, tout en certifiant que le séjour de M. Canning à Paris n'a aucun rapport à la politique, pense cependant que les relations commerciales de l'Angleterre avec la France pourraient bien être un sujet de discussion dans la capitale française. Notre traité de réciprocité avec la France, dit-il, a été signalé comme un chef-d'œuvre de diplomatie. Mais nous croyons que M. Canning n'est pas très satisfait de ses résultats. Le fait est que, maintenant que notre système de réciprocité et de libre commerce est en vigueur, la vente des articles de nos manufactures, sur le continent, diminue d'une manière alarmante.

Un navire est arrivé de l'Amérique du sud, qui a à bord environ quarante tonneaux de minéral de cuivre des mines de Bolivar. C'est la première fois que des minerais de ces mines arrivent en Angleterre, et l'on apprend que le gouvernement a été sollicité pour permettre qu'il fût fondu ici. On avait déjà antérieurement reçu du cuivre provenant des mines de Bolivar, mais il avait été fondu sur les lieux.

Le vice-amiral Edward Codrington est nommé commandant des forces navales dans la Méditerranée, en remplacement de sir Harry Neale, dont le tems de service est expiré.

Deux jeunes filles du comté de Somerset, l'une âgée de dix-huit ans et l'autre de seize, aimaient un jeune homme qui, de son côté, les aimait également toutes deux. La jalousie s'éleva naturellement emparée du cœur des jeunes filles. S'étant rencontrées dans les champs, il s'engagea entre elles une querelle de mots qui se termina par un rendez-vous où un combat à coups de poings devait décider laquelle céderait ses droits à l'autre. Elles furent exactes à se trouver au lieu désigné : Caroline Popham amena pour second un maçon, et Elisabeth Brunn un de ses oncles.

Le combat commença, et fut continué dans toutes les formes, comme ceux que se livrent les plus fameux pugilistes ; il dura une heure cinq minutes, tems pendant lequel ces deux pauvres filles s'attaquèrent quatre-vingt douze fois, et furent trente-une fois terrassées par les coups violens qu'elles se portaient. Quoiqu'exténuées, elles voulaient continuer encore, parce que ni l'une ni l'autre n'avait remporté la victoire, mais les deux témoins s'y opposèrent, et elles furent ramenées chez elles toutes meurtries, sans autre consolation que celle d'avoir donné une éclatante preuve de leur amour pour James Puddy, qui probablement sera resté aussi indécis que jamais entre ses deux belles.

— Le même comté, vient d'être le théâtre d'un trait de fidélité admirable. Le héros est un chien ; il avait accompagné son maître dans un voyage qui ne devait pas être de longue durée. Cependant ni lui ni son maître n'étaient revenus au jour promis pour leur retour ; on était inquiet ; deux jours se passent ; enfin le chien reparait ; mais seul, ses démonstrations prouvent que la faim le presse ; on se hâte de lui donner des alimens qu'il emporte. La promptitude de sa disparition augmente les craintes qu'on avait déjà conçues ; on cherche ses traces ; on les découvre ; on arrive à un bois au coin duquel gissait le cadavre du maître égorgé, et le chien fidèle auprès de lui, avec les alimens qu'il n'avait pas touchés ; la tombe a pu seule le forcer d'abandonner l'infortuné qu'il n'avait pu défendre contre ses assassins.

— Deux maquignons des environs de Londres se trouvant ensemble, il y a quelques jours, à un marché, échangèrent leurs chevaux. Le lendemain du marché, le nommé Reeves, un des maquignons, et dont le cheval était mort dans la nuit, retourne chez celui avec qui il avait fait l'échange et propose de changer de nouveau en lui donnant une demi-guinée de bénéfice. La proposition fut acceptée après quelques difficultés, et Reeves ayant payé les dix shellings, reçut de son camarade Taylor le cadavre de son propre cheval, qui était également mort la même nuit.

### FRANCE.

Paris, le 18 septembre. — On écrit d'Allemagne que le cabinet russe a adressé aux principales cours de l'Europe une note diplomatique concernant les derniers événemens de Constantinople, les projets de réforme militaire et politique de la Porte, et les conséquences que ces réformes pourraient avoir sur les états chrétiens en cas de succès. (Pilate.)

— M. Canning doit, dit-on, dîner demain chez M. le ministre des affaires étrangères.

— Un journal en annonçant l'arrivée de M. Canning en fait le portrait suivant : Il a les yeux très-vifs, les manières fort affables et l'air tout à fait diplomatique. Il est vêtu fort simplement et paraît souffrir de la goutte.

— S. Exc. M. Corbière, qui était parti de Paris *incognito*, a passé également *incognito* à Nantes, et probablement sera arrivé de même à Rennes. On serait tenté de croire que S. Exc. est sur la route de la postérité.

— Une lettre de Rome du 3 septembre, rapporte que des pasquinades et des inscriptions infames ont été affichées dans divers endroits et notamment sur la colonnade de la place St. Pierre. La plus auguste tête y était menacée et ces démonstrations avaient inspiré assez de craintes pour que S. S. s'enfermât au Vatican, environnée des troupes de la garnison. Beaucoup d'arrestations ont été faites parmi les personnes accusées de carbonarisme.

— Plusieurs lettres de Madrid, reçues aujourd'hui, s'accordent à annoncer que la plus forte partie d'un régiment de cavalerie espagnole est passé en Portugal. On désigne le régiment de la Reine-Amélie, en garnison à Zamora (5e. de chasseurs à cheval). Nous rapportons cette nouvelle sans la garantir.

— Nous saisissons avec empressement l'occasion de rendre un hommage éclatant à la magistrature française, dans la personne d'un de ses membres les plus honorables. On ne saurait trop publier un fait tel que celui que nous allons signaler, et appeler la considération sur son auteur. Un procès important s'agitait devant la cour royale de Bourges, entre deux habitans de Lachâtre. Après les plaidoiries respectives des parties, on procéda au recueillement des voix ; les avis furent partagés ;

enfin, audience tenante, un arrêt fut prononcé : il exprimait l'opinion de la majorité de la cour ; le greffier, par une erreur involontaire sans doute, mais bien funeste, avait consigné dans les notes du plume tout le contraire de ce qui avait été décidé. M. le premier président, pressé par la rédaction de plusieurs arrêts, et se fiant aux notes du greffier, rédigea la décision de la cour dans le sens de la minorité des voix. Les parties, désespérées de cette méprise si fatale pour elles, firent des observations à M. le président qui reconnut une erreur, malheureusement irréparable, puisque l'arrêt était enregistré. Alors, imitateur généreux du vertueux Pothier, M. le président a indemnisé de ses propres deniers la partie dont l'arrêt avait détruit les justes espérances. (Spectateur des Tribunaux)

Cours de la Bourse du 18 septembre. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 70 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 66 1/2 c. Actions de la banque, 2015 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 46 1/2. Emprunt d'Haïti, 670 00.

#### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Rome, le 6 septembre. — Le *Diario di Roma* annonce sur la foi de voyageurs, venant de Napoli de Romanie, que les Egyptiens ont été défaits par les Grecs dans une affaire sérieuse à Trico, et parle d'un échec considérable éprouvé devant Samos par le capitain-pacha. Tout ce qui regarde lord Cochrane, ajoute le correspondant, est couvert d'un voile mystérieux. On sait qu'il est arrivé à Napoli de Romanie et qu'il est reparti, mais on ignore et la direction qu'il a prise et le but de ses mouvements.

(La gazette de Florence contient une lettre de Napoli, en date du 8 août, qui annonce aussi la défaite du capitain-pacha à Samos. Les Grecs auraient aussi battu les Egyptiens dans les défilés de Léondari et Caritène et ils sont arrivés jusqu'à Tripolitza où ils ont enlevé toutes les provisions des Egyptiens. Le séraskier avait été obligé de quitter Athènes et de se retirer à Zeifoun.)

Une lettre de Londres assure que le comité grec a découvert des manœuvres ourdies par des agens du pacha d'Egypte venus de Paris pour empêcher le départ des bateaux à vapeur destinés à l'expédition de lord Cochrane.

M. Eynard a écrit de Genève au comité grec de Paris une lettre datée du 8 septembre, qui contient de nouvelles preuves de son zèle ardent et infatigable pour la cause des Grecs. Ce philhellène dévoué rend compte des efforts persévérans de son agent en Grèce, M. Petrini, pour faire parvenir à leur destination les secours divers qui sont mis à sa disposition. Il fait connaître aussi plusieurs détails sur l'état des affaires en Grèce à l'époque des dernières lettres de M. Petrini.

Le 9 juillet on disait que les troupes d'Ibrahim ayant trouvé désert le pays aux environs de Maïna, brûlaient tous les villages ; qu'alors les Maïnottes furieux étaient descendus de leurs montagnes, et avaient fait des troupes d'Ibrahim un grand carnage.

La position du colonel Fabvier aux environs d'Hydra lui donnait facilité de défendre l'Attique. Colocotroni, dans le Péloponèse, faisait payer cher à Ibrahim quelques légers avantages qu'il avait remportés. L'Egyptien, après avoir brûlé quelques maisons, avait voulu pénétrer jusqu'à Armiros. Ibrahim en personne dirigeait l'attaque. Mille Spartiates, braves comme leurs ancêtres, s'avancèrent contre lui, mirent ses troupes en déroute, et le forcèrent à se jeter à l'eau ; les femmes mêmes des vainqueurs firent un grand nombre de prisonniers ; à peine put-il s'échapper avec quelques centaines d'hommes. Mais, ajoutait Colocotroni, en transmettant ces détails à M. Petrini, nos soldats la tête couronnée des lauriers de la victoire meurent de faim ; cependant ils restent fidèles ; mais si un pareil état de choses dure, ils ne pourront, ainsi que moi, remplir leur devoir sacré envers la patrie. M. Petrini a satisfait de suite à sa demande appuyée par d'autres chefs, et les vivres qu'il a fait passer ont peut-être sauvé la Grèce.

(Ces diverses nouvelles sont comme on voit, d'une date déjà assez ancienne.)

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 21 SEPTEMBRE.

On nous écrit de Bruges, en date du 19 septembre :

« Ce matin à 10 heures un malheur effroyable est arrivé à Ostende. Un magasin à poudre a sauté. A l'instant même un courrier vient d'en apporter ici la nouvelle au gouverneur. La lettre ne contient pas de détails, elle dit seulement qu'aucune maison de la ville n'est restée intacte. Une partie de la garnison de notre ville part à l'instant pour Ostende. On est dans la plus grande inquiétude. On remarque que ce magasin est voisin de la caserne neuve qui figure dans l'affaire dont s'occupe la haute cour d'Utrecht. La caserne est, dit-on, totalement détruite. »

D'autre part, nous lisons dans le *Journal d'Anvers*, les détails suivants sur ce déplorable événement :

« Une terrible catastrophe vient de plonger la ville d'Ostende, dans l'effroi et la consternation. Avant-hier 19, à dix heures du matin, un bruit effroyable annonça l'explosion d'un magasin à poudre, où travaillaient des canonniers qui, dit-on, ont péri au nombre de vingt environ. Les lettres varient sur les suites de ce déplorable événement. L'une rapporte que le quartier appelé la *Nouvelle Ville* et les environs du bassin, ont éprouvé

les plus grands désastres et que le nombre des morts et des blessés doit y être considérable. Une autre lettre dit que 200 blessés, ont été portés à l'hôpital, que la commotion s'est fait ressentir dans les endroits de la ville, les plus éloignés de l'explosion et que toutes les vitres ont été brisées. Toutes ces lettres parlent de ce malheur, avec l'accent de la plus vive douleur. Cependant, une des premières maisons d'Ostende écrit que la terreur a exagéré le mal et le nombre des victimes.

— Ainsi qu'on l'avait annoncé, la course de chevaux sur la plaine de la Sauvenière à Spa a eu lieu le 18 de ce mois. Le prix de la course des chevaux de race disputé en trois épreuves par trois chevaux, a été gagné par Marguin, appartenant à Mr. Georges Fremery, d'Eupen.

— On mande de Francfort, le 18 septembre : « Il est arrivé à Leipsig pour la foire plusieurs orientaux, entr'autres des arméniens. Ils paraissent disposés à faire des emplettes importantes, surtout en draps, pour lesquels il y a dans les conjonctures actuelles plus de demandes ; l'on espère que cela aura quelque influence sur le prix des laines. »

\* \* Nous avons publié dernièrement un article de M. Ch. Ledru sur le départ des forçats de Bicêtre. Voici ce qu'un magistrat français publie aujourd'hui dans la *Gazette des Tribunaux* :

« L'éloquente relation du départ de la chaîne des forçats, insérée dans la *Gazette des Tribunaux* du 4 septembre, m'a profondément ému et a réveillé en moi le souvenir des pénibles sensations, que j'éprouvai dans une circonstance toute pareille. Vous jugerez peut-être utile de publier la suite de la sombre histoire que vous avez commencée, et de peindre aussi les forçats dans leur voyage.

« Une chaîne semblable à celle qui est partie de Bicêtre, a passé à Fontainebleau dans le mois de juillet dernier, et je me suis rendu sur son passage pour voir ces malheureux empliés sur des charrettes. Elles s'arrêtèrent à l'entrée de la ville, et les forçats descendirent. Cela se pratiqua, à ce qu'il paraît, dans toutes les villes que traverse la chaîne. C'est un spectacle dont on veut faire jouir le peuple tout à son aise. Les forçats chantaient pour la plupart et leur gaité contrastait singulièrement avec les fers, dont ils étaient chargés. On eut dit qu'on les conduisait dans un lieu de repos et de liberté.

« Mais une scène déchirante a bientôt succédé à ces joyeux refrains. Parmi eux se trouvait un soldat du régiment des chasseurs de la garde, qui avait été condamné par un conseil de guerre à six ans de fers pour avoir menacé son caporal. Ses anciens camarades, alors en garnison à Fontainebleau, vinrent à sa rencontre. Je les ai vus, ces braves gens, se jeter au col de leur infortuné compagnon d'armes, l'embrasser de tout cœur, et lui offrir avec empressement le produit d'une collecte, à laquelle une grande partie du régiment avait voulu contribuer. Ces embrassements, pleins de franchise et d'énergie, arrachaient des larmes à tous les spectateurs. Non, me disais-je, celui qui reçoit de ses frères d'armes de pareils témoignages d'intérêt et d'amitié ne peut pas mériter d'être confondu avec des assassins ! Celui auquel un vif sentiment de fierté, et d'honneur peut-être, a inspiré tout-à-coup quelques paroles ou quelques gestes injurieux, ne peut pas être assimilé à un vil scélérat ! C'est ce que j'entendis en cet instant répéter autour de moi par quelques hommes du peuple dans un langage fort expressif.

« Le soldat ne répondait aux douloureuses exclamations de ses camarades que par quelques pleurs, qui semblaient sortir avec peine de ses yeux. Ses lèvres bleuâtres, ses sourcils contractés, ses mornes regards attachés à la terre, annonçaient les tourmens intérieurs qui le rongeaient.

« Je ne pus supporter plus long-temps ce cruel spectacle, et je me retirai en gémissant sur l'excessive sévérité de nos lois militaires.

\* \* Lors de la réorganisation de la justice en France, après la révolution, le barreau fut quelque temps presque désert. On rapporte que, dans cette disette d'orateurs (les temps sont bien changés !), deux parties adverses furent forcées d'avoir recours à même défenseur qui, après avoir exposé et soutenu la demande, avec l'accent de la conviction la plus profonde, quitta paisiblement la droite du barreau, vint reprendre place à la gauche, et repoussa, dans une plaidoirie chaleureuse, tous les arguments qu'il avait fait valoir.

\* \* Aux Etats-Unis, le système des prisons est tellement favorable à l'amélioration morale des prévenus, que lorsque deux individus se présentent pour entrer en audition, on prend, d'abord, de préférence celui qui a déjà subi une condamnation. Dernièrement un avocat de Paris plaidant pour un accusé à peine sorti de prison, a fait valoir cette circonstance d'un emprisonnement antérieur, comme présomption favorable à la moralité de son client. Malheureusement, le système presque général des prisons en Europe est loin de produire les mêmes résultats qu'aux Etats-Unis, et les juges n'ont point pris en considération ce nouveau moyen de plaider la récidive.

#### INSTRUCTION PRIMAIRE. — Concours.

Un concours sera ouvert jeudi 12 octobre 1826, à dix heures précises du matin, dans une salle de l'hôtel des Etats, rue Agimont, devant l'inspecteur du premier district d'écoles et un membre de la régence, pour le choix d'un instituteur primaire près d'une des écoles primaires de garçons établies en

cette ville, et dont la place est vacante par la démission du sieur Nicolay. L'instituteur jouira d'un traitement fixe de 500 florins. Les aspirans, munis d'un brevet de capacité de troisième rang, délivré par une commission provinciale d'instruction, qui auront suivi avec succès un cours normal pour l'enseignement simultané, ou auront acquis la pratique de cet enseignement dans toutes ses parties, seront seuls admis à concourir. Ils devront se présenter au moins cinq jours avant l'époque fixée, à l'inspecteur du district à Liège, et lui remettre, outre leur extrait de naissance, des certificats en due forme, constatant leur bonne conduite civile, morale et religieuse.

#### PHILOSOPHIE. — Ecole de MM. Royer-Collard et Cousin.

Nous parlons rarement de métaphysique; non certainement, que nous méconnaissons l'importance grave de cette science; mais l'on conçoit la difficulté de parler de telles matières dans un journal de province, qui s'adresse à tant de classes différentes de lecteurs et dont tout ce qui nécessite de grands développemens est nécessairement exclu. Nous ne pouvons toutefois, passer sous silence les intéressans progrès que fait en France depuis quelque temps l'école philosophique de MM. Royer-Collard et Cousin, fille de l'école allemande et surtout de l'école écossaise. Une autre fois peut-être, nous parlerons des *Fragmens Philosophiques* de M. Victor Cousin et de la traduction des *Esquisses de philosophie morale* de Dugald-Stewart, deux livres récemment publiés dans le même but, aujourd'hui nous nous bornons à rendre compte d'un discours de M. Jouffroy, qui se trouve en tête du dernier de ces ouvrages. C'est à notre avis, sous le rapport de la clarté et de la rigueur de logique, ce que cette nouvelle école a produit de plus remarquable, cet écrit est d'autant plus important à connaître qu'il pose avec une grande force de raisonnement le point de départ des doctrines nouvelles. Nous abrégons les réflexions, afin de consacrer plus d'espace à l'analyse que nous allons essayer d'en donner, analysée aussi claire que nous la pourrions écrire, mais malheureusement aussi abrégée et dépourvue de développemens que les proportions du journal le commandent.

Les progrès des sciences naturelles, pendant les cinquante dernières années, ont accrédité en France, dit M. Jouffroy, l'opinion qu'il n'y a de faits réels, ou du moins qui soient susceptibles d'être constatés avec certitude que ceux qui tombent sous les sens. De là on est arrivé à cette conséquence que la science de la réalité se réduit aux faits sensibles et aux inductions qui en dérivent, et que les sciences naturelles sont les seules possibles, ou du moins les seules qui soient susceptibles de certitude.

Nous admettons avec Bacon et les naturalistes, poursuit l'auteur, que la réalité se réduit à des faits que nous observons et à des inductions rigoureusement tirées de ces faits sur la partie de la réalité qui échappe à notre observation. Mais nous ne croyons pas avec eux qu'il n'y ait de faits réels que ceux qui tombent sous les sens; nous en connaissons d'autres; et admettant des faits d'une autre nature que les faits sensibles, nous sommes forcés d'admettre aussi une observation autre que celle qui s'opère par les sens. L'ouvrage de M. Jouffroy est en conséquence consacré à démontrer qu'il existe d'autres faits que les phénomènes sensibles, faits tout aussi réels, tout aussi observables, et dont les lois peuvent être constatées avec une certitude aussi absolue, mais par une autre observation que celle des sens. Nous allons exposer les idées principales que l'auteur développe dans ce but important.

Un fait peu remarquable, précisément parce qu'il se repète en nous continuellement, mais que personne ne songera à nier, c'est que nous sommes nécessairement informés de ce qui se passe en nous, dans le sanctuaire impénétrable de nos pensées, de nos sensations et de nos déterminations. Quoique fasse notre intelligence, quoiqu'éprouve notre sensibilité, quoiqu'agisse et résolve notre volonté, nous en sommes instruits à l'instant même, nous en avons conscience. La preuve en est que si vous me demandez brusquement de quoi je m'occupe et ce que j'éprouve, je pourrai toujours et sur le champ vous donner une réponse précise. Or, cette perception n'est pas l'œuvre des sens, et cependant de toutes les convictions possibles, il n'en est pas de plus forte, de plus complète que celle qu'elle entraîne.

Les faits qu'elle constate ne sont pas des faits sensibles, ils ne sont pas tangibles à la main, visibles à l'œil; ils échappent à l'ouïe, au goût, à l'odorat; et cependant ces faits sont aussi certains, aussi réels que les faits sensibles; personne ne peut le nier.

Il existe donc bien incontestablement une autre réalité que la réalité sensible. Le tort des naturalistes est de l'avoir méconnue; celui des philosophes de ne l'avoir pas observée d'une manière assez scientifique, c'est-à-dire, assez complète, assez impartiale, assez exempte de préventions systématiques. Notre intelligence à deux vues distinctes, l'une sur le dehors, par l'intermédiaire des sens, l'autre sur elle-même et sur les faits qui se passent dans le fort intérieur, sans aucun intermédiaire. La première de ces deux vues est l'observation sensible, la seconde l'observation interne qu'on appelle aussi conscience. Ces deux observations sont distinctes, également réelles, et d'une égale autorité. C'est un fait.

Ces vérités étant inébranlablement posées, il n'est pas nécessaire sans doute de prouver de quelle importance doit être l'observation scientifique des faits non sensibles, que nous appellerons faits de conscience, qui ne comprend l'utilité pratique d'une science qui embrasse les phénomènes de l'intelligence, de la sensibilité et de la volonté? quels services ne rendra-t-elle pas à l'éducation, à la logique et à la morale?

L'existence et l'importance des faits non sensibles étant reconnue, l'analyse s'attache à faire voir que l'observation des faits de cette nature n'est ni plus difficile, ni soumise à d'autres lois que celles des faits qui tombent sous les sens. Tout ce qui a été tenté et consommé sur les faits sensibles, peut également, et d'une manière aussi solide et non moins scientifique, être exécuté sur les faits de conscience. Pour les uns et les autres, il s'agit de reconnaître leurs lois, et, ces lois reconnues, d'en tirer des inductions pour toutes les questions qui s'y rapportent.

Or, chacun est informé perpétuellement de l'existence des faits de conscience tout aussi bien que de celle des faits sensibles. Tout homme a une idée de ces faits, si à des mots pour désigner la volonté, les desirs, l'amour, la haine, etc.; il distingue tous ces faits; il en parle; toutefois l'idée qu'il en a est incomplète et confuse, faute d'une observation attentive et précise. C'est tout justement ce qui a lieu aussi pour les faits sensibles: un paysan n'a pas une idée plus précise et plus complète de la combustion que des phénomènes de la volonté.

L'auteur énumère une partie des difficultés dont les sciences naturelles sont hérissées: la physiologie pour étudier les mystères de la vie, est obligée de détruire la vie; les phénomènes qu'elle parvient à atteindre sont le plus souvent altérés par les opérations douloureuses qu'il a fallu pratiquer pour les observer; encore n'est-ce pas sur l'homme, mais sur les ani-

maux qu'elle les observe. Qui ne connaît toutes les difficultés que présentent les expériences de la physique et de la chimie, soit à cause de la subtilité des phénomènes qui échappent aux sens, soit à cause des mille influences extérieures qui contraignent l'expérience, en modifient ou en dénaturent les résultats? Que dire de ces autres sciences qui sont obligées de parcourir la terre pour constater un fait, d'attendre la révolution des astres pour faire une observation, de rapprocher une multitude d'êtres et d'objets différens, dissimulés sur la surface du globe, ou enfouis çà et là dans les entrailles de la terre, pour entrevoir une loi de la nature vivante ou inanimée? Quand nous voyons la patience et le génie surmonter ces obstacles prodigieux dans les différentes branches des sciences naturelles, comment ne pas se rassurer sur l'avenir de la science des faits internes qui ne présente ni ces difficultés, ni ces causes d'erreur. Comme le but de cette science est de connaître l'homme et non pas les hommes, et que l'homme est tout entier dans chaque individu de l'espèce, l'observateur porte toujours en lui-même tout l'objet de ses études, tout le sujet de ses expériences. Il n'a besoin ni d'exposer sa vie, ni de déranger ses fonctions. Pour qu'il puisse sentir la vie intérieure, il faut au contraire qu'il la laisse aller, et plus elle va, mieux il la saisit.

Un fait vrai, c'est que notre attention a plus de penchant à se diriger vers les objets extérieurs. C'est à ce penchant et à la nécessité de pourvoir avant tout à la conservation de notre vie et aux besoins nombreux de notre corps que l'on doit attribuer l'avance que les sciences naturelles ont prise sur les sciences philosophiques. Mais cette direction habituelle de l'attention n'est pas une direction nécessaire. Une foule de faits que l'auteur indique prouvent que si la connaissance des phénomènes intérieurs est si peu avancée, c'est moins le pouvoir de les observer qui a manqué, que l'idée d'en faire l'objet d'une étude méthodique et le sujet d'une science régulière.

Pour que l'observation soit utile, il faut avoir le courage de ne voir dans les faits constatés que ce qui y est, de n'en tirer que les inductions qui en sortent rigoureusement; il ne faut pas avoir en tête une foule de questions qu'on ait hâte de résoudre et qu'on désire résoudre d'une certaine manière; il ne faut pas extorquer aux faits à force de subtilité et d'imagination, des conséquences que l'on veut et qu'ils ne rendent pas; tant que tout n'a pas été complètement observé, c'est à dire, pendant long-tems encore, il faut se contenter de ne tirer des faits constatés que des solutions provisoires, qui seront réformées à mesure que des faits nouveaux viendront prouver leur insuffisance ou leur inexactitude.

Après avoir prouvé que l'observation des faits intérieurs est susceptible de la même certitude que celle des faits sensibles, l'auteur s'attache à montrer que les connaissances acquises par l'une et l'autre peuvent également se transmettre.

En finissant, M. Jouffroy jette un coup-d'œil sur une question plus grave encore que les autres, celle de l'immatérialité de l'âme. Quelqu'importante que soit d'ailleurs cette question, l'auteur fait voir que l'étude des faits de conscience et de leurs lois, comme celle des phénomènes sensibles, est parfaitement indépendante de la solution qu'on lui donnera.

Voici en quels termes M. Jouffroy réduit la différence de l'opinion des physiologistes et des métaphysiciens, qui se combattent sur cette question. Suivant les physiologistes, c'est le cerveau qui est le principe des phénomènes internes; d'après les métaphysiciens, ce sujet ou ce principe est distinct du cerveau, bien que (dans cette vie) le cerveau, tel qu'il est organisé, soit la condition indispensable des modifications que le principe éprouve, et l'instrument nécessaire des actes qu'il produit. De là, dans l'opinion physiologique, la nécessité de la mort du principe au moment où l'organe se dissout; de là, dans l'opinion métaphysique, la possibilité que le principe survive à l'organe.

M. Jouffroy fait observer que sur tout ce qui est d'observation, les physiologistes et les métaphysiciens sont d'accord. Les dissidences commencent au delà des faits et des déductions rigoureuses, et par conséquent là où commencent les hypothèses. Car c'est bien une hypothèse de la part des physiologistes de supposer que le cerveau soit lui-même le principe qui veut, qui sent et qui pense; ce n'est pas là un fait qu'ils aient vu ni qu'ils puissent jamais voir; ils n'y sont pas conduits non plus par une induction rigoureuse tirée d'autres faits constatés; car toutes les expériences sur la liaison entre le cerveau et les phénomènes de conscience, peuvent s'expliquer dans la supposition que le cerveau n'est, comme les nerfs, que l'instrument du principe qui veut, qui sent et qui pense, tout aussi bien que dans la supposition que le cerveau est lui-même ce principe. L'opinion contraire, selon M. Jouffroy, n'a pas encore été non plus assez scientifiquement établie, pour qu'en métaphysique elle soit complètement dépouillée de son caractère d'hypothèse. Toutefois, il est possible, ajoute l'auteur, qu'on puisse trouver dans une connaissance plus profonde des faits de conscience des raisons démonstratives en faveur de cette dernière opinion, ou qu'en examinant de près l'hypothèse des physiologistes, on puisse la réduire à l'absurde; nous avons même, continue-t-il, des motifs particuliers pour le croire. Mais (toujours scientifiquement parlant) la question reste indécidée tant que les connaissances sur la nature humaine resteront où elles en sont. La lumière viendra de l'observation plus approfondie de la nature humaine, et particulièrement des faits de conscience; car si la physiologie est utile, elle n'embrasse pas tout l'homme. Puisqu'il s'agit de déterminer le principe ou la cause des faits internes, on ne peut mieux le chercher que dans l'étude de ces faits. Jusqu'ici ce qu'il y a de démontré, c'est que les faits de conscience sont d'une nature à part, et ne ressemblent nullement aux autres.

#### Prospectus de l'abonnement pour l'année théâtrale courante.

M. Bernard adresse aux abonnés et habitués du spectacle la lettre suivante:

Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'au commencement d'avril dernier, je vins à Liège pour y traiter du privilège de votre théâtre, je trouvai, dès cette époque, la ville sans spectacle; on murmurait beaucoup contre cette prompte fermeture; les soirées paraissaient sans but, et d'autant plus longues, que pour l'ordinaire dans cette saison, le tems ne permet point encore d'habiter la campagne. J'ai obéi à cet inconvénient en faisant l'abonnement pour six mois. Il commencera le 20 octobre prochain, et finira le 20 avril 1827.

L'abonnement sera de six mois à raison de quatorze représentations par mois, pour lesquelles il sera distribué mensuellement quatorze cartes à chacun de Messieurs les abonnés.

Les cartes du dimanche pourront seules être reçues aux représentations de ce jour, conformément aux dates qu'elles porteront. Les cartes du mardi et jeudi de chaque semaine seront indifféremment reçues le mardi ou jeudi, à l'exception des jours de fête qui tomberaient sur un de ces deux jours.

Le prix de l'abonnement est le même que l'année dernière. J'ai l'honneur, etc.

COMMERCE.

**BOURSE D'ANVERS, du 18 sept.** — EFFETS PUBLICS. — Sans variations.  
 CHANGES. — L'Amsterdam court a été demandé à 114 p. 0/0 de perte; le Londres a été délaissé; le Paris court a été demandé à 47 5/16, le papier à terme est rare: le Francfort court a été offert à 35 3/4, le papier à six semaines manque, celui à trois mois s'est placé à 355/8; le Hambourg manque.

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 18 septembre.** — Dette active, 51 51 1/2 1/4. Différée 374 7/8. Bill. de chance, 17 1/4 3/4 1/2. Synd. d'am. 93 1/4 3/4 1/2. Rentes remb. 85 1/2 86 85 3/4. Lots de, oo. Act. soc. com. 86 1/4 1/2 3/8.

**ETAT CIVIL, du 19 et 20 sept.** — Naissances, 9 garç., 3 filles.

*Mariages 4, savoir; entre*

Henri Joseph Jamar, marchand, faubourg Sainte-Marguerite, veuf de Marie Jeanne Modave, et Anne Marie Drolshaegen, sans profession, faub. d'Amersœur.

Gaspar Falla, boucher, rue des Tanneurs, et Marie Catherine Beatrix Rasquinet, bouchère, faub. d'Amersœur.

Joseph Hoyoux, houilleur, rue Thier-à-Liège, et Marie Aily Marnette, journalière, même rue.

Lambert Joseph Breuer, journaliste, rue du Stalon, et Marie Catherine Lacroix, journalière, rue Hocheporte.

*Décès: 3 filles, 4 hommes, 2 femmes, savoir:*

Henri Joseph Chapelle, âgé de 84 ans, négociant, rue pied du pont des Arches, époux de Jeanne Sainte Dengis.

Jacques Joseph De Favauge, âgé de 82 ans, colonel pensionné, rue derrière la Comédie, veuf d'Anne Marie Willems.

Jean François Chefnay, âgé de 69 ans, chanoine honoraire de la cathédrale, rue des Tanneurs.

Nicolas Ignace Desliens, âgé de 32 ans, bijoutier, rue derrière le Palais, célibataire.

Catherine Joseph Disy, âgée de 64 ans, rue Terre en Bèche, veuve d'Ambroise Simon Pirnay et époux de Pierre André.

Marie Dethier, âgée de 50 ans, journalière, rue Roture.

PROVINCE DE LIEGE. — Adjudication.

En vertu de l'arrêté de S. M., en date du 26 août dernier, n. 187, il sera procédé le lundi 25 septembre courant, à neuf heures du matin, à l'hôtel des Etats, rue Agimont, à Liège, par devant M. le gouverneur de cette province, en présence de MM. les membres de la commission administrative, et de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, et sous l'approbation ultérieure du ministère de l'intérieur, à l'adjudication publique des barrières à établir sur la route royale de la Vesdre; savoir:

*Première partie entre Chénée et Theux.*

1° La première de *Henne* ou débouché du deuxième chemin à gauche, avec une concurrence de 350 aunes des deux côtés du point fixé.

2° La deuxième de la *Brouck* en face de la maison du sieur Orval-Borsu, avec une concurrence de 200 aunes en deçà et au delà du point fixé.

3° La troisième de *Fraipont* au débouché des chemins de haute et basse Fraipont, avec une concurrence de 200 aunes en deçà et au delà du point fixé.

4° La quatrième de *Goffontaine* à 140 aunes au delà du pavé de rive, avec une concurrence de 500 aunes en deçà et au delà du point fixé.

5° La cinquième de *Pepinster* à l'embranchement vers Verviers et Eupen sans concurrence.

6° La sixième de *Justenville* au débouché du chemin du *Tournebride*, à 300 aunes au delà de la ferme du sieur Fyon, avec une concurrence de 300 aunes au deçà et au delà du point fixé.

*Deuxième partie, embranchement par Ensival, Verviers et Dolhain par Eupen.*

7° La septième d'*Ensival* au débouché du chemin de la traverse avec une concurrence de 250 aunes en deçà et au delà du point fixé.

8° La huitième du *Cassino* au débouché d'un sentier près du crucifix, avec une concurrence de 250 aunes en deçà et au delà du point fixé.

9° La neuvième de *Dolhain* au débouché du chemin de *Limbourg*, avec une concurrence de 250 aunes en deçà et au delà du point fixe. cette barrière ne percevra maintenant que dans la direction vers Verviers.

L'adjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux.

Le cahier des charges, ainsi que tous les arrêtés royaux relatifs à cette adjudication, sont déposés à l'hôtel des Etats, aux bureaux de MM. les ingénieurs, des commissaires de districts et à tous les bureaux de barrières.

A Liège, le 14 septembre 1826. Comte LIEDEKERKE.

*Nota.* L'adjudication aura lieu pour trois ans les fermiers entreront en jouissance au 1er octobre 1826.

Le cahier des charges est entièrement le même que celui approuvé le 4 février 1825, n. 78, d'après lequel il a été procédé à la dernière adjudication des barrières établies sur les autres routes de la province.

Le cahier des charges est aussi déposé chez MM. les bourgeois-mestres des communes traversées par la route royale de la Vesdre.

TEMPÉRATURE DU 21 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat.; 11 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 14 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE DE CHÉNÉE, LE 24 SEPTEMBRE 1826.  
*Hôtel du Pont Neuf.*

N. PAINSMAY, a l'honneur d'informer le public qu'il donnera BAL dimanche, lundi, mardi jour de fête et jeudi pour la culture. On y servira vins, rafraichissements et comestibles. (100)

BAL, dimanche et lundi 24 et 25 septembre, à l'occasion de la fête, chez la V<sup>e</sup> Marc Pasque, à la barrière de Grace-Montagne. On y jettera une roue DE GROS DINDONS, il y aura toutes sortes de rafraichissements. (100)

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, à la Balance, vient de recevoir une partie de nouvelles morues du nord, première qualité, stockvischs nouveaux, secs et détrempés, à la manière de Brabant; harengs et anchois nouveaux. (997)

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, à la Balance, vient de recevoir des saumons frais, harengs et anchois nouveaux. (963)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. F. J. Frésart a transféré son bureau à son nouveau domicile, rue Hors-Château, n. 222. (1011)

Maison restaurée à neuf, à louer sur le *Dos Fanelun*, paroisse St-Pholien. S'y adresser ou au propriétaire, n. 35, rue des Mineurs. (1008)

Deux bons compagnons bijoutiers peuvent se présenter au n. 530, rue Agimont. (1010)

( ) Jeudi douze octobre 1826, à dix heures du matin dans les allées du chateau des Granges, le notaire *Delvaux*, fera la vente d'une quantité considérable de beaux sapins. A crédit.

Adjudication.

Le soussigné colonel commandant de Place à Liège, prévient le public qu'il est autorisé de la part de son excellence le lieutenant général comte de *Limburg Stirum*, président de la commission, pour l'introduction du nouveau couchage pour les troupes, d'adjuger la livraison de six mille et cinquante trétaux pour l'usage des couchettes militaires pour la garnison de Liège.

La dite adjudication aura lieu au bureau du commandant de la place, rue Agimont, le 30 septembre 1826, à onze heures du matin.

Les amateurs sont prévenus, que le cahier des charges, ainsi que le modèle desdits trétaux, se trouve déposé au bureau susdit, et qu'ils peuvent en prendre connaissance, tous les jours (les dimanches exceptés) depuis huit, jusqu'à onze heures du matin.

Au même bureau se trouvera une boîte cachetée pour recevoir les billets de soumission.

Le Colonel susdit, BRÉDART.

D. BEYNE fils, négociant à la Main d'Or, rue Pont d'Or, a reçu une forte partie de belles et bonnes couvertures de laine, provenant des fabriques de France, d'Angleterre, d'Allemagne, et du Pays, qui se vendent à des prix extrêmement avantageux. Le même vient aussi de recevoir un envoi de cent pièces de laine de santé, assorties depuis 60 cents jusqu'à 2 florins des P.-B. l'aune. (1008)

Vente très considérable de Bois sciés.

Mercredi 27 septembre 1826, à midi, précis pour finir en ce jour, dans le chantier des S<sup>rs</sup> L. Delvaux, F. Doneux, et succ<sup>rs</sup>, sur Avroy, le notaire *Delvaux*, vendra une quantité très considérable de bois sciés, savoir: une très grande partie de planches et quartiers de chêne, de toute longueur, dont une bonne partie fort sèche, une très grande quantité de weres, terrasses et posselets, barreaux et feuilletts, beaucoup de horrons de chêne, de frêne, de noyer, de cérisier et d'orme, planches et quartiers de hêtre, planches et lattes de bois blanc, mille beaux bois de fusil, planches, horrons et posselets en sapins. Le tout argent comptant.

Vente par licitation pour sortir de l'indivision.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le onze septembre 1826, M. Lambert Jardon, et ses enfans de la commune de Dison, district de Verviers, feront vendre aux enchères publiques et au plus offrant en un seul lot, le mardi trois octobre 1826, à onze heures du matin, chez M. Jacques-Lange Lutaster, à Dison, par le ministère de M<sup>e</sup> Michel, notaire à Jalhay, à ce délégué, et par devant le juge de paix du canton de Limbourg.

Une maison ayant trois pièces, une cuisine au rez de chaussée, située en lieu dit à la grappe, commune de Dison, avec moulin à farine y attaché, mu par eau, étable de vaches, écurie, cour, grange, jardins, circonstances et dépendances, et six pièces de prairie et un bois en dépendant, formant une contenance totale de environ sept bonniers métriques de perche P.-B. Le tout occupé par ledit Lambert Jardon.

S'adresser pour prendre inspection du cahier des charges, chez M<sup>e</sup> le juge de paix du canton de Limbourg, et au notaire Michel, dépositaire des titres de propriété. (1004)

MICHEL, notaire.

On cherche un domestique de campagne ayant du service, même qu'une servante. S'adresser au n. 997, rue Neuvice. (1007)

(318) Le notaire *Dusart* vendra aux enchères, vendredi prochain, 22 de ce mois, à 10 heures du matin, la maison qu'occupait la dame Beauvois, rue Germain St-Rock, n. 320.